



Paris, le 25 août 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

REDUCTION DES DEFICITS : LA NOTION D'« ALCOOL FORT » EST UN ALIBI

François FILLON, Premier Ministre, a annoncé une hausse de la fiscalité sur les « alcools forts », signe d'une nouvelle stigmatisation d'une filière déjà très lourdement taxée dont le dynamisme local pourrait être fortement mis à mal.

Un argument de santé publique sans fondement. Il n'existe pas d'alcool fort !

L'entêtement du Gouvernement à utiliser le terme « alcool fort », alors qu'aucune donnée scientifique ne permet de différencier les boissons alcoolisées entre elles, renforce la stigmatisation des spiritueux. Quelle que soit la boisson consommée, la quantité d'alcool pur contenue dans un verre standard est, en effet, identique comme l'indique l'INPES*.

La hausse des prix n'a jamais été une réponse pertinente face à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Le Gouvernement s'est toujours refusé à prendre les mesures qui s'imposent, notamment en précisant les seuils à partir desquels commence la consommation à risque.

Un effort demandé aux seuls producteurs de spiritueux.

En cette période de crise économique liée à l'endettement des pays, les efforts doivent être équitablement répartis et non reposer, une nouvelle fois, sur les seules boissons spiritueuses.

« Le Gouvernement annonçait des mesures équitables ne portant pas prioritairement sur les PME. Or, notre filière est constituée de 95% de PME représentant 100 000 emplois. Nous constatons que nos produits font, une fois de plus, l'objet d'un traitement particulier et discriminatoire » regrette Jean-Pierre LACARRIERE, Président de la Fédération Française des Spiritueux.

Une discrimination toujours plus forte et infondée.

Les boissons spiritueuses sont chères et déjà les boissons alcoolisées les plus taxées, contribuant à hauteur de 83 % des recettes fiscales qui pèsent sur les boissons alcoolisées alors qu'elles ne représentent que 22,7 % de la consommation.

Depuis plusieurs années, la FFS appelle à une révision de la fiscalité dans le sens d'une taxation de toutes les boissons alcoolisées selon une assiette unique : la teneur en alcool.

Les producteurs de spiritueux exigent davantage d'équité dans le cadre du plan de réduction du déficit public.

**INPES Institut national de prévention et d'éducation pour la santé*

A propos de la Fédération Française des Spiritueux

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux est un syndicat professionnel formé des producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses (des groupes à vocation internationale et environ 95 % de PME). Ses adhérents proposent plus de 700 marques. La filière des spiritueux génère plus de 100 000 emplois en France (de l'agriculture à l'industrie, en passant par le négoce ou le CHR - Cafés, Hôtels, Restaurants).

Contact presse : Myriam Ray ☎ 01 53 04 30 28. m.ray@spiritueux.fr